



Droit de visite chez un père 'inconnu' aidez-moi !

Par **sashou2113**, le **08/04/2011** à **14:26**

Bonjour,

Je suis une maman 'perdue' et un peu 'desespérée' ma fille de juste 3 ans n'a pas vu son papa depuis 18 mois et donc ne le connaît pas et ne le reconnaît pas en photo. Il n'a jamais voulu user de son droit de visite. Aujourd'hui alors qu'il vient d'être entendu par le procureur pur non paiement de pension alimentaire ainsi que non présentation à toutes les convocations reçues, il demande sa fille pour le week-end à venir. Je suis desespérée à l'idée que ma puce se retrouve face à ce père inconnu qui travaille en boîte de nuit et qui vit chez l'habitant au gré des rencontres. Elle sera terrorisée surtout la nuit où va-t-il l'emener ? il ne sait rien d'elle, ses besoins, ses peurs etc elle ne comprendra pas que je la laisse à cet homme qui s'appelle 'papa'. Je souhaiterais savoir comment faire pour qu'ils reaprennent à se connaître une ou deux heures, puis par la suite plus souvent., lui se fiche de ce que pourrait ressentir sa fille il veut l'embarquer (je cite) pour le week-end et c'est tout. Le choc psychologique pour ma fille sera terrible. A qui puis-je m'adresser pour demander des visites progressives pour rester dans le 'légal' ? Comment savoir où sera ma puce ? qui s'occupera d'elle car son père travaille la nuit ? car d'après lui je n'ai aucun droit de le lui demander.

Merci de votre aide !

Par **mimi493**, le **08/04/2011** à **14:52**

Est-ce que le jugement en cours donne un droit d'hébergement au père ?

Domage, puisqu'il n'en usait pas, de ne pas l'avoir fait supprimer

Par **sashou2113**, le **08/04/2011** à **15:00**

Si, j'ai essayé avec mon avocat, mais il me fallait attendre 1 an de non visite à ma fille, ce que j'ai fait mais ce monsieur ne s'est jamais présenté au tribunal, ni à la gendarmerie qui a finit par l'arreter afin qu'il soit convoqué par le procureur.

Son droit de visite par le jaf est 1 week-end sur 2 et moitié des vacances. Mais jamais une visite ni même un appel pour les Noëls, son anniversaire, son entrée à l'école Rien ! c'est pourquoi ma fille ne connait pas son père.

A qui puis-je m'adresser pour mettre en place un droit de visite evolutif pour qu'au moins ma fille apprenne à connaitre son père doucement sans etre parachutée dans un univers inconnu avec un inconnu ?

merci pour votre aide

Par **mimi493**, le **08/04/2011** à **17:24**

Prenez un avocat pour faire un référé devant le JAF

Par **sashou2113**, le **08/04/2011** à **20:01**

Merci beaucoup mimi493, d'avoir pris le temps de me repondre.

Je vais donc suivre votre conseil.

Bonne soirée